Scandale : Hervé Morin congédie Aymeric Chauprade

13/02/2009 à 12h06



- **13 février :**
 CID : Chauprade porte plainte contre Morin pour “discrimination” devant la Cour de Justice de la République

Il avait promis de “la bagarre”, nous y sommes. Aymeric Chauprade, qui a été congédié le 5 février du Collège interarmées de Défense à la suite de la parution d’un texte mettant en doute ce qu’il appelle la “version officielle” des attentats du 11 septembre, estime que le ministre de la Défense Hervé Morin “a commis un acte de discrimination au sens des dispositions des articles 225-1 et 225-2 du Code Pénal qui punit de trois ans de prison le fait de sanctionner autrui pour ses idées”.
Son avocat, Maître Antoine Beauquier va saisir la Cour de Justice de la République pour obtenir des sanctions à l’encontre du ministre de la Défense. Se définissant lui-même comme appartenant à la “droite conservatrice”, très hostile au courant “néo-conservateur”, ***Aymeric Chauprade affirme que “ses opinions politiques et ses convictions religieuses déplaisaient à Hervé Morin.***
Croyant plaire à l’entourage du Président de la République, monsieur Morin, qui n’a pas caché que sa décision avait été prise en considération de ce que monsieur Chauprade, de religion catholique, était critique à l’égard de la politique américaine devra répondre de son comportement devant la

juridiction compétente" peut-on lire dans un communiqué qu'il publie ce matin. Il ajoute qu'Hervé Morin "a manqué à ses devoirs de ministre, au mépris des principes élémentaires qui gouvernent notre droit public, notamment le droit au débat contradictoire".

Par ailleurs, Chauprade devrait attaquer Le Point en diffamation. *La décision du ministre a été prise à la suite de la lecture d'un article de Jean Guisnel sur le site Défense ouverte du Point.fr. Cette affaire devrait également avoir un volet devant le tribunal administratif.* *Source*

-  **11 février : Aymeric Chauprade était l'invité de Radio Courtoisie. Il contre-attaque et annonce son intention de poursuivre en justice *Le Point* et le ministre de la Défense, Hervé Morin, pour… discrimination.** Il accuse également un lobby de type *"néo-conservateur"* français, proche des intérêts américains, d'avoir voulu lui nuire en raison de ses critiques à l'égard de l'hégémonie américaine.

Pour écouter l'interview, cliquez ICI.
(merci à Pierre 1er et au blogue "Entre Guillemets")

Appel aux Lecteurs

Nous recherchons un enregistrement ou une retranscription de l'intervention d'Hervé Morin en clôture d'un colloque organisé le 5 février dernier à l'Ecole Militaire par le Consistoire sur le thème "République et Judaïsme". Morin aurait violemment diffamé Chauprade au cours de cette

conférence. Merci pour votre aide.

- **10/02/2009 :**

***Le Bloc Identitaire condamne les dérives autocratiques d'un pouvoir chaque jour plus inféodé à des intérêts qui ne sont ni français ni européens** et qui envoie mourir ses meilleurs fils dans des guerres lointaines sous commandement étranger. La révocation d'Aymeric Chauprade au moment même où Nicolas Sarkozy entend réintégrer pleinement la France dans le dispositif OTAN est un message clair pour tous ceux qui font de l'indépendance de la France et de l'Europe un combat. (…)*

- **08/02/2009 :**

Aymeric Chauprade va attaquer en justice le ministre de la Défense Hervé Morin et il n'y va pas de main morte :
"J'ai désormais les mains libres pour m'exprimer. Le petit clan qui, au coeur de la Défense défend des intérêts étrangers, essentiellement américains, va devoir s'inquiéter", menace-t-il.
source

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=Pxp-24hBnjM[/youtube]

Le ministre français de de la Défense, Hervé Morin, n'aura pas tardé à réagir à l'article du Point paru cette semaine (les internautes du point.fr ont pu lire ici une version longue de l'article) pointant la complaisance apparente d'Aymeric Chauprade, titulaire de la chaire de géopolitique du CID (Collège interarmées de défense , anciennement École de guerre), vis-à-vis des thèses conspirationnistes relatives aux attentats du 11 Septembre 2001.
suite

Il est à noter que dans cette affaire laquelle porte atteinte

manifestement à la liberté d'expression – à moins bien sûr que l'on considère comme un dogme la thèse sur les évènements du 11 septembre présentée dans le rapport américain – , les stagiaires du CID soutiennent leur Professeur ; même le Directeur actuel du CID, le Général Vincent Desportes, admet que le Professeur Chauprade n'a jamais fait de prosélytisme dans ses cours.
Concernant ce chapitre contesté de son dernier ouvrage, le Professeur Chauprade a déclaré : "Je présente la thèse [du complot américano-israélien], certes de manière avantageuse, mais sans la faire mienne. Je souhaitais mettre en opposition deux façons de voir le monde, sachant que la moitié de l'humanité pense que les attentats du 11 septembre sont le fruit d'un tel complot". [5].
source

Aymeric Chauprade n'est pas un guignol. Il est docteur en science politique de la Sorbonne, diplômé de Sciences Po Paris en 1993 et obtient un DEA de droit international en 1996. En outre il est diplômé en mathématiques, chargé de cours à l'Université de Neuchâtel en Suisse (histoire des idées politiques), conférencier en géopolitique au Collège Royal de l'enseignement militaire supérieur du Royaume du Maroc, directeur de la Revue française de géopolitique (annuelle, Ellipses, Paris) et directeur de plusieurs collections aux éditions Ellipses à Paris (Grands enjeux, Taupe-Niveau, Référence géopolitique…). Il a été directeur du cours de géopolitique au Collège interarmées de défense (CID).